

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE d'OEUVRE

POUVOIR ADJUDICATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE :



VILLE DE QUIMPERLE

Service marchés publics - 32, Rue de Pont-Aven – CS 20 131 - 29391 QUIMPERLE Cedex

☎ 02 98 96 37 50

martin.dekermenguy@quimperle.bzh

2025_01 : MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENATURATION DU SITE DES ANCIENNES FONDERIES RIVIERE EN BASSE-VILLE DE QUIMPERLÉ

Codes CPV :

71222000 - Services d'architecte pour la conception d'ouvrages extérieurs.

71400000 -. Services d'urbanisme et d'architecture paysagère

71250000 -. Services d'architecture, d'ingénierie et de métrage

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PROCEDURE ADAPTEE ART.R2123-1 du CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
LE JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025, A 12 HEURES PRECISES.**

SOMMAIRE

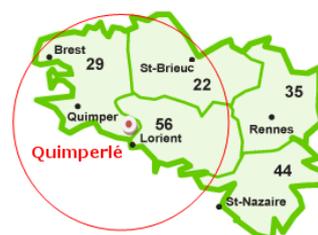
ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	2
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	2
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION, CONDITIONS ET DEROULEMENT CHRONOLOGIQUE DE LA CONSULTATION	2
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	2
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 - DELAIS D'EXECUTION	3
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	3
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	3
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	3
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	3
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	3

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE POUR LA CANDIDATURE	4
4.2 - DOCUMENTS A PRODUIRE POUR LA PRESENTATION DES OFFRES	5
ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.	8
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET VISITES	10
VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	10

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne des prestations de maîtrise d'œuvre (MOE) pour la renaturation du site des Anciennes Fonderies Rivière, et pour les aménagements urbains du site, à Quimperlé en Bretagne sud.



L'opération concernée par ce marché consiste à procéder à la renaturation du site dans un site autrefois ICPE et potentiellement pollué, aux passages de réseaux et à l'installation d'un bloc sanitaire dans un local existant, en s'inspirant des pistes ouvertes par la résidence de programmation active et en s'appuyant sur les diagnostics existants :

- Diagnostic pollution ;
- Etudes de sol
- Etudes structure
- Mission géotechnique de reconnaissance de fondations ;
- Plan de gestion pollution (qui sera finalisé à l'automne 2025, avec un volet agronomique).

Il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre en catégorie « Infrastructure », composé d'une seule tranche.

Les missions de MOE concernées (annexe N°20 du code de la commande publique, arrêté du 22 mars 2019) sont listées dans le CCTP.

1.2 - Etendue de la consultation, conditions et déroulement chronologique de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée passée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique (dit « CCP » dans ce qui suit).

La mise en concurrence se fera en phase ouverte.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, motivée par le fait qu'il s'agit de maîtrise d'œuvre, et qu'il semble important que le Maître d'Ouvrage conserve un interlocuteur unique pour ce projet de renaturation. La prestation est scindée en plusieurs phases d'études au sens des articles R3431-19 à R2431-23 du code de la commande publique :

Etudes de Diagnostic (**DIA**), Avant-projet (**AVP**) comprenant les autorisations d'urbanisme (permis d'aménager et si nécessaire le permis de construire pour le bloc sanitaire du bâtiment 4), Etudes de Projet (**PRO**), Assistance aux contrats de travaux (**ACT**) (dévolution des travaux prévue en plusieurs lots, avec une phase de négociation à prévoir), Etudes d'exécution (**EXE**) partiel pour établir les quantitatifs à chiffrer par les entreprises pour tous les lots, accompagnées du Visa des études d'exécution réalisées par les entreprises (**VISA**), Direction de l'exécution des travaux (**DET**) en partant sur une durée de chantier estimée à 6 mois (attention il s'agit d'une simple estimation prévisionnelle ne comprenant pas les interruptions de chantier entre des phases opérationnelles), et une réunion de chantier par semaine, mission annexe d'Ordonnancement, de pilotage du Chantier (**OPC**) pendant la durée des travaux, ainsi qu'une mission d'Assistance aux Opérations de réception (**AOR**), et l'Assistance au Maître d'Ouvrage pendant la période de garantie de parfait achèvement (**GPA**).

Deux volets distincts seront à chiffrer : un volet « infra » et un volet « bâtiment ». Certaines prestations seront à chiffrer en prix unitaires qui seront commandées si besoin (réunions, concertation).

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'acte d'engagement et dans le programme

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

2.2.1 - Variantes

Les variantes sont autorisées à condition qu'une offre de base soit également présentée. Par ailleurs les soumissionnaires peuvent formuler dans leur offre des réserves au cahier des charges, voire des améliorations.

2.2.2 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) ou alternatives

Pas de PSE de prévue à ce stade de la consultation.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune condition particulière.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Les opérateurs économiques intéressés pourront télécharger le DCE et/ou répondre en ligne sur la plateforme <https://marches.megalix.bretagne.bzh/> de la Ville de Quimperlé (saisir «Quimperlé» dans le moteur de recherche «mots-clefs» de l'écran).

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la consultation
- un projet d'acte d'engagement/ bordereau des prix / CTAP établi par le Maître d'ouvrage
- un cahier des charges/programme, descriptif des attentes du Maître d'ouvrage.
- l'étude géotechnique réalisée par le cabinet FONDASOL de Brest en 2018
- le levé topo réalisé en octobre 2021 par le Cabinet LE BIHAN, géomètres experts à Quimperlé
- les plans des évacuations/arrivées supposées EU/AEP
- Les plans de DICT
- L'étude historique industrie/pollution réalisée en 2021 par le cabinet GINGER-BURGEAP de Saint-Herblain (44)
 - - Le diag pollution réalisé en 2022 par GINGER-BURGEAP
 - - l'étude de structure établie en mai 2024 par le cabinet OTI, BET Structures à Lorient (56)
 - Le diagnostic géotechnique complémentaire et les reconnaissances de fondation établies par le cabinet GINGER CEBTP en mai 2025

A titre purement informatif et non contractuel :

Les Pistes Programmatiques (récit d'une résidence de 6 semaines par les architectes de l'ATELIER RIBINES), document de synthèse élaboré en 2023 par l'ATELIER RIBINES de Douarnenez

- le document de restitution présentés au Public par L'ATELIER RIBINES, le CAUE 29 et la Ville de Quimperlé dans le cadre du bilan du PAF ! de Quimperlé

Le site, ayant accueilli dans le passé une ICPE, étant potentiellement pollué, un plan de gestion sera réalisé durant l'été 2025.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

4.1 - Documents à produire pour la candidature

Conformément aux articles R2142-13 et R2142-14 du Code de la commande publique, il est demandé un niveau d'expérience et de savoir-faire adaptés aux prestations demandées.

Peuvent candidater les paysagistes concepteurs se présentant seuls, s'ils possèdent au sein de leur structure toutes les compétences exigées ci-après, ou les équipes de maîtrise d'œuvre constituées en groupement (avec mandataire concepteur paysagiste) justifiant la totalité des compétences ci-après :

- A) un titre de paysagiste concepteur. D'après l'article 174 de la loi du 8 août 2016, il est demandé soit d'être titulaire d'un diplôme, délivré par un établissement de formation agréé dans des conditions fixées par voie réglementaire, sanctionnant une formation spécifique de caractère culturel, scientifique et technique à la conception paysagère, ou de satisfaire à des conditions de formation ou d'expérience professionnelle analogues à celles des titulaires du diplôme de concepteur. Pour plus d'information merci de consulter https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/170920_mode_emploi_comment_faire_demande_autorisation_utilisation_titre_paysagiste_concepteur.pdf
- B) Des références en réhabilitation friche industrielle ICPE (sols pollués) seront grandement appréciées.
- C) Compétences souhaitées en VRD et fluides : réseaux courants de distribution d'eau, réseaux courants d'assainissement, installations électriques courantes.
- Un architecte Bâtiment qui devra être inscrit à l'ordre des architectes (ou équivalent si le candidat est établi dans un autre état) et autorisé à exercer sur le territoire français devra s'adjoindre à

l'équipe pour les autorisations propres au hangar N°4 et les relations espaces extérieurs/bâtiments existants.

A noter que conformément aux dispositions du code de la commande publique, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement. En revanche, un même opérateur économique peut être membre de plusieurs groupements s'il n'est pas mandataire, ce qui peut être le cas des éventuels bureaux d'étude.

- Une liste des références de même nature effectuées les 5 dernières années (les références plus anciennes pourront néanmoins être prises en compte si elles sont significatives).
- De manière générale, à défaut de référence il appartient au candidat de démontrer ses capacités à mener à bien les missions qui lui seront confiées.

Il est demandé que le paysagiste-concepteur soit mandataire si équipe pluridisciplinaire.

Cette consultation est ouverte au dispositif DUME, qui permet aux candidats éligibles de déposer un dossier de candidature simplifié via leur simple numéro de SIRET. Par contre les candidats qui se présentent en groupement d'entreprises, ceux qui ne disposent pas d'un numéro SIRET, les sociétés de nationalité étrangère ne disposant pas de SIRET, doivent respecter les exigences du dossier de candidature classique.

Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminée.

Les soumissionnaires fourniront une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'ils n'entrent dans aucun des cas mentionnés à l'article R2143-3 du CCP, à savoir qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction de soumissionner en vertu des articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, notamment les renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés mentionnées aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.

Aucun format n'est imposé pour la transmission des informations demandées ci-dessus.

Toutefois, les entreprises peuvent utiliser :

- les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.
- le Document Unique de Marché Européen (DUME) en version numérique.

Ce document est disponible gratuitement sur le site MEGALIS avec le téléchargement du DCE.

4.2 - Documents à produire pour la présentation des offres

Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : ce document sera à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Une note méthodologique permettant de juger la valeur technique de l'offre proposée par le candidat :

Attention : **La présente consultation n'est pas un concours.** Au niveau de la remise des offres, le **Maître d'Ouvrage n'attend aucune prestation particulière d'esquisse ou de conception de la part des candidats : par conséquent, aucune rémunération ni aucune prime ne sera versée pour cette note méthodologique.**

Le souhait du Maître d’Ouvrage est que cette note soit succincte et n’excède pas 10 pages en format A4, afin de favoriser une analyse rapide des offres.

Cette note comprendra entre autres :

- les noms et qualités des personnes affectées à la mission, avec désignation du chef de projet ;
- la méthodologie de travail : la note décrira la compréhension du contexte, des enjeux et des objectifs de la collectivité, sur la base d’une présentation succincte des expériences concrètes des intervenants,

La note présentera les dispositions proposées par le candidat dans l’exécution des prestations, notamment l’organisation des réunions, des comptes rendus

Elle pourra également en partant de l’expérience des candidats, apporter des éléments permettant d’apprécier les modalités de la collaboration avec les élus et les services municipaux de Quimperlé, mais aussi et surtout les relations avec les riverains et les futurs usagers.

Les soumissionnaires sont invités à indiquer dans cette note (en les justifiant si possible) leurs éventuelles réserves et/ou observations –autant financières que techniques- relatives au cahier des charges/programme rédigé par la Ville de Quimperlé.

Cette note pourra être accompagnée de tout document jugé utile par le candidat.

Les éventuelles réserves à notre cahier des charges sont à apporter soit dans la note méthodologique citée plus haut, soit figurer en annexe de l’acte d’engagement, et pourront éventuellement faire l’objet de discussion lors des auditions ou des négociations (si celles-ci ont lieu).

- ainsi que tout document annexe jugé utile par le candidat.

Article 5 : Jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont classés dans l’ordre décroissant et avec la pondération suivante :

- Méthodologie de travail, valeur technique : **30 %** ;
- Prix (fournir un devis ou une grille d’évaluation par mission) : **40%** ;
- Références, compétences du soumissionnaire : **30 %**.

NB : L’absence de titre de concepteur paysagiste entraînera le rejet de l’offre.

Concernant le premier critère, le jugement se fera sur la note méthodologique (celle-ci doit être dans la mesure du possible CLAIRE et PRECISE). Ces notes méthodologiques et la valeur technique seront notées sur 30, selon le canevas suivant :

- Offre jugée excellente : 100 % des points
- Offre jugée satisfaisante : 75 % des points
- Offre jugée insuffisante : 40 % des points
- Offre jugée médiocre : 20 % des points

Ces indications sont des paliers. Pour distinguer les offres, le pouvoir adjudicateur pourra donner des valeurs intermédiaires (*exemple donné à titre indicatif: 90% des points pour une note très satisfaisante sans être excellente*).

Pour les trois soumissionnaires placés en tête du classement, des auditions pourront également contribuer à l'appréciation de la valeur technique de l'offre. La présente consultation n'est pas un concours. Il est néanmoins prévu que la CAO, et/ou les élus concernés par le projet (vie citoyenne, culture, urbanisme, travaux), avec l'appui des techniciens en charge du projet, donnent un avis et le cas échéant auditionnent les trois soumissionnaires les mieux classés.

Si elles ont lieu, ces auditions se feront sous la forme d'une présentation succincte de la méthodologie à la collectivité, après un tour de table des différents intervenants. Elles auront aussi pour but de répondre aux interrogations du pouvoir adjudicateur, voire de négocier certains points techniques ou financiers de l'offre.

Sauf si retard dans la procédure ou dans l'analyse des offres, ces auditions se dérouleront soit en présentiel dans les locaux de la Ville de Quimperlé soit en distanciel soit via la solution de visioconférence Teams, Jitsi ou équivalente, **DANS LA SECONDE QUINZAINE DE SEPTEMBRE 2025 (ou plus tard si l'analyse des plis est différée)**, et ne dureront pas plus d'1h15 par candidat, questions comprises.

Les candidats retenus seront invités une dizaine de jours avant les auditions. Ils devront si possible confirmer leur venue et faire part de leurs besoins en matériel (notre salle de réunion est pourvue d'un vidéo projecteur et d'un ordinateur), connexion Internet, ou autres, dès la réception de leur invitation.

Si elles ont lieu, ces auditions se feront sous la forme d'une présentation succincte de la méthodologie à la collectivité, après un tour de table des différents intervenants. Elles auront aussi pour but de répondre aux interrogations du pouvoir adjudicateur, voire de négocier certains derniers points techniques ou financiers de l'offre.

A l'issue des auditions, les trois premières offres seront classées définitivement.

Merci de noter que la Ville pourra aussi juger que la tenue des auditions n'est pas nécessaire.

En ce qui concerne le deuxième critère :

Le critère prix sera apprécié au vu de ce qui est indiqué dans l'acte d'engagement.

En ce qui concerne les prix unitaires, le jugement sera effectué sur la base des quantités estimatives (non contractuelles, mais servant à comparer les offres) suivantes :

N° PRIX	Quantité estimative totale
A	4
B1	4
B2	2
C	2
D	2

L'offre la moins chère (hormis les offres éventuellement anormalement basses) aura 40/40, et les autres offres seront notées sur 40 par rapport à cette offre selon la formule suivante :

$$\text{note} = 40 \times (\text{Prix offre la plus basse} / \text{Prix offre examinée})$$

En ce qui concerne le troisième critère :

Les seront notées sur 30 au vu 1°) des compétences et moyens humains et techniques mis en œuvre pour réaliser la mission ; 2°) des références au vu des réalisations ou des expériences

Pour chacun de ces deux sous-critères, les candidatures seront notées ainsi :

- Appréciation excellente : la totalité des points ;
- Appréciation satisfaisante : les trois quarts des points
- Appréciation moyenne : la moitié des points
- Appréciation passable, faute de mieux : un tiers des points ;
- Appréciation nettement insuffisante ou lacunaire : aucun point.

Des précisions pourront aussi être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part (*prix unitaires, décomposition de prix forfaitaire*).

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la présente consultation pourra faire l'objet de précisions et d'ajustements techniques, en fonction du temps disponible. Dans ce cas elle se fera par écrit (par e-mail), avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre techniquement (et chronologiquement) acceptable.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, et notamment si les offres ne permettent pas la poursuite du projet, en fonction du temps disponible, et pour obtenir le meilleur rapport entre la valeur technique et le prix, le pouvoir adjudicateur pourra négocier certains points techniques ou financiers des offres.

Les candidats seront invités par e-mail adressé via la plateforme Megalis Bretagne à participer à cette négociation. Le candidat veillera à indiquer les coordonnées (adresse e-mail) de référent(s) qui puisse être contacté(s) concernant ces échanges. Merci de bien vouloir accuser réception des mails qui vous sont envoyés via la plateforme, en cliquant notamment le cas échéant sur les liens présents dans le message. En effet c'est le seul moyen qui permette au pouvoir adjudicateur de savoir si le mail a été bien reçu.

Merci également de noter que le Pouvoir Adjudicateur peut aussi considérer que les offres sont suffisamment claires et décider d'attribuer le marché directement sans rien demander aux candidats, ni audition, ni négociation, ou de ne procéder qu'aux auditions ou qu'aux négociations. En effet, ce recours à la négociation et aux auditions n'est qu'une faculté. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale dès le départ.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis.

La transmission des candidatures et des offres **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil acheteur de la Ville de QUIMPERLE (<https://marches.megalisbretagne.bzh>), dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde « papier » par voie traditionnelle (pli papier). La signature électronique n'est pas obligatoire. Seule l'offre de l'attributaire est signée au terme de la passation du marché.

Conditions de transmission par la voie dématérialisée

Le profil acheteur de QUIMPERLE est MEGALIS BRETAGNE :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=frame.ConsultationsOrganisme&org=a7p>

ou

<https://marches.megalis.bretagne.bzh/>

Les candidats disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plate-forme à l'adresse URL de la plate-forme (<https://marches.megalisbretagne.org>) et, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30, d'une hotline au 02 23 48 04 54.

Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur MEGALIS BRETAGNE pour la Ville de QUIMPERLE à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus : (heure de Paris).

Ce procédé répond aux normes internationales pour l'horodatage (RFC 3029).

En cas de panne de la plate-forme MEGALIS :

La plate-forme MEGALIS a subi plusieurs longues interruptions ces dernières années, ce qui a provoqué un « black-out » de la commande publique pendant plusieurs jours sans autre moyen de transmission des offres.

EN CAS DE PLANTAGE AVÉRÉ DE MEGALIS LE JOUR DE LA DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES l'envoi par e-mail adressé via la solution WETRANSFER ou équivalente à Martin.dekermenguy@quimperle.bzh sera autorisé à **TITRE EXCEPTIONNEL**.

Dans ce cas cet envoi se fera IMPERATIVEMENT dans les 24 HEURES précédant l'heure limite de remise des offres. Les liens WETRANSFER ont en effet une durée de vie limitée.

Son objet sera clairement « MOE RENATURATION - NE PAS OUVRIR » ou indication approchante avertissant la personne publique du contenu du message afin qu'il ne soit pas ouvert par mégarde.

Ce fichier WETRANSFER ne sera téléchargé qu'après la date limite de remise des candidatures ou des offres, garantissant ainsi la confidentialité du pli.

Format des fichiers :

Si la réponse est adressée par voie dématérialisée, les candidats devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : **DOC(x), XLS(x), RTF, PPT(x), PDF, DWG ou équivalents.**

Le candidat est invité à :

1. ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
2. vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut;

La signature électronique n'est pas obligatoire.

Antivirus :

Les candidats s'assureront avant l'envoi de leur candidature et de leur offre que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire avec un antivirus.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et le soumissionnaire en sera averti.

Article 8 : Renseignements complémentaires et visites

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir de préférence avant le 28 août 2025 à 12h00 une demande écrite soit par l'intermédiaire du profil d'acheteur MEGALIS (fortement recommandé pour des questions de traçabilité) soit par mail à :

Martin de KERMENGUY, Service des marchés publics

Martin.dekermenguy@quimperle.bzh

Tél: 02 98 96 37 50.

Dans la mesure du possible, une réponse (fichier de type « Question/réponses ») sera alors adressée à toutes les personnes ayant téléchargé le dossier, avant le 1^{er} septembre 2025 à 12h00.

Visites sur sites et/ou consultations sur place

Le site est fermé par une grille mais demeure visible de la voie publique.

Les personnes intéressées peuvent visiter les lieux en autonomie sans accompagnement et sous leur propre responsabilité, et s'engagent à **bien refermer les accès derrière elles une fois la visite terminée.**

A noter que le site sera occupé de manière transitoire durant l'été pour les sondages du plan de gestion et des manifestations (concert, par exemple).

Les candidats intéressés passeront prendre la clé à l'accueil des services techniques, avenue du Coat-Kaer à Quimperlé :

https://www.google.fr/maps/@47.8766434,-3.5554845,3a,75y,148.67h,85.97t/data=!3m7!1e1!3m5!1sIW9CY41jYKan8B-7KUaGnA!2e0!6shttps:%2F%2Fstreetviewpixels-pa.googleapis.com%2Fv1%2Fthumbnail%3Fcb_client%3Dmaps_sv.tactile%26w%3D900%26h%3D600%26pitch%3D4.025549000697936%26panoid%3DIW9CY41jYKan8B-7KUaGnA%26yaw%3D148.67135260067633!7i16384!8i8192?entry=ttu&g_ep=EgoyMDI1MDYzM C4wIKXMDSoASAFQAw%3D%3D

Merci d'appeler IMPERATIVEMENT au 02 98 96 37 47 au moins 48 heures avant la date souhaitée. Par ailleurs l'accueil des services techniques est fermé le mardi après-midi.